



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
23 janvier 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 25
Pouvoirs : 1
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
23 janvier 2026

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. DAGOT, Mme RONDET, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir : Mme FERNANDES à Mme FOURNIER.

Étaient absents ou excusés : M. MEUNIER, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

006-2026 – ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

- Signature de la **décision n°102-2025 du 26 novembre 2025** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-150) – Travaux d'éclairage public Chemin de la Perche - pour un montant total de 5 268,45 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 2 634,23 € HT.
- Signature de la **décision n°103-2025 du 08 12 2025** : Décision portant sur la demande de trois subventions **pour le financement du projet d'aménagement de sécurité aux abords du collège Irène Joliot-Curie – Boulevard de la Liberté** - pour un coût total de 119 161,00 € HT dont 26 227,33 € HT à la charge de la commune soit 22,01%.
Les demandes de subvention sont réparties comme suit :
 - DETR 2026 auprès de l'Etat à hauteur de 35,00%
 - Dispositif amendes de Police à hauteur de 20,98%
 - Fonds de concours auprès de l'agglomération Bourges Plus à hauteur de 22,01% (portant uniquement sur les travaux)
- Signature de la **décision n°104-2025 du 08 12 2025** : Décision portant sur la demande de subvention DETR 2026 auprès de l'Etat – Extension n°3 de la vidéo protection - pour un montant total de 34 421,00 € HT dont 65% à la charge de la commune soit 22 373,65 € HT.
- Signature de la **décision n°105-2025 du 09 12 2025** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-165) – Travaux d'éclairage public Chemin Blanc – pour un montant total de 2 931,03 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 1 465,52 € HT.
- Signature de la **décision n°106-2025 du 10 12 2025** : Décision portant sur une aide à la rénovation d'une façade située au 11 Place Raymond Valois pour un montant de 1 893,94€ versée à 50% par

l'Agglomération Bourges Plus et 50% par la commune soit un montant de 946,97€ à la charge de la commune.

- Signature de la **décision n°133-2025 du 16 12 2025** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-173) – Travaux d'éclairage public Boulevard de la Liberté – pour un montant total de 1 740,58 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 870,29 € HT.
- Signature de la **décision n°001-2026 du 05 01 2026** : Décision portant sur la demande de deux subventions **pour le financement de la réhabilitation de l'ancienne école du château en école maternelle – Place du Général Leclerc** - pour un coût total de 180 425,26 € HT dont 58 638,21 € HT à la charge de la commune soit 32,50%.

Les demandes de subvention sont réparties comme suit :

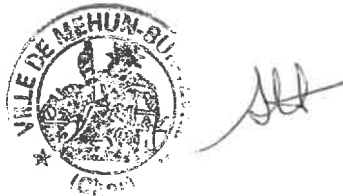
- DETR 2026 auprès de l'Etat à hauteur de 35,00%
 - Agglomération Bourges Plus à hauteur de 32,50% (portant uniquement sur les travaux)
- Signature de la **décision n°002-2026 du 06 01 2026** : Décision portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-009) – Travaux d'éclairage public Quai du Canal – pour un montant total de 1 959,24 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 979,62 € HT.
 - Signature de la **décision n°003-2026 du 08 01 2026** : Décision portant approbation des avenants n°1 aux marchés d'aménagement des rues Méraut et Boulard de Mehun-sur-Yèvre (lots 1, 2 et 3) relatifs à la scission des tranches optionnelles.
 - Signature de la **décision n°004-2026 du 08 01 2026** : Décision portant approbation des avenants n°2 aux marchés d'aménagement des rues Méraut et Boulard de Mehun-sur-Yèvre - Lots n°1 VRD et Lot n°3 Signalisation.

Le Maire,

La secrétaire de Séance,



Jean-Louis SALAK



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 03 / février / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>